



Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du 20 juillet 2017 sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace

Texte du projet de règlement grand-ducal

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 20 juillet 2017 sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace ;

Vu les avis de la Chambre de la Chambre de commerce ;

Vu la fiche financière ;

Le Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et du Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Le montant de 5 000 euros prévu par l'article 13 de la loi du 20 juillet 2017 sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace est à verser en même temps que la demande d'agrément.

L'agrément est délivré sur présentation de la preuve du paiement complet de la redevance.

Art. 2. Les montants dus en vertu du présent règlement sont versés sur un compte de la Trésorerie de l'État et portés en recette au budget de l'État.

Les frais des transactions bancaires sont à charge du demandeur.

Art. 3. Le ou les ministres ayant l'Économie et les Activités de l'espace dans leurs attributions et le ministre ayant les Finances dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.